



Umicore Global Sustainable Sourcing Policy

*Politique internationale
d'approvisionnement
durable d'Umicore*

V1.23-03-2022

Introduction

Umicore ambitionne d'avoir un impact positif sur la société. Nous améliorons la qualité de vie au travers de nos produits et services, en réduisant les émissions nocives des véhicules, en donnant une nouvelle vie aux métaux usagés et en alimentant les voitures du futur.

The Umicore Way est la pierre angulaire de toutes les activités d'Umicore. Il décrit nos valeurs d'ouverture, d'innovation, de respect, d'esprit d'équipe et d'engagement qui sont essentiels à notre réussite. Il définit notre mission : Materials for a Better Life.

La Umicore Global Sustainable Sourcing Policy est en tous points conforme à The Umicore Way, au Umicore Code of Conduct et au Global Framework Agreement on Sustainable Development conclu entre Umicore et l'IndustriALL Global Union.

Umicore s'engage à créer de la valeur durable en collaboration avec son réseau international de fournisseurs par le biais d'une relation mutuellement bénéfique fondée sur des normes professionnelles éthiques solides, la confiance et des engagements partagés pour satisfaire ou dépasser les exigences de nos clients. Nous cherchons dès lors à faire affaire avec des partenaires qui s'engagent tout comme nous à respecter les principes du développement durable, et dont le partenariat soutient nos ambitions stratégiques et s'aligne sur celles-ci.

Cette Global Sustainable Sourcing Policy définit l'approche d'Umicore en matière d'approvisionnement direct et indirect, conformément à nos engagements à promouvoir un traitement équitable des fournisseurs, à garantir la santé et la sécurité et à gérer l'impact sur le climat et l'environnement dans notre approvisionnement.

L'approvisionnement durable est une des composantes du pilier Zero Harm qui fait partie intégrante de la stratégie de durabilité d'Umicore. La stratégie Let's go for Zero qui a été annoncée en juin 2021 s'appuie sur les piliers clés suivants :

- Net Zero GHG by 2035 – *émission nette de gaz à effets de serre (GES) nulle d'ici 2035* ;
- Zero Harm – *zéro accident* ;
- Zero Inequality – *zéro inégalité* ;
- Best in class Governance – *structure de gouvernance de premier plan*.

Pour en savoir plus sur notre stratégie de durabilité, consultez : umicore.com/sustainability

S'il y a lieu, Umicore fait tout son possible pour obtenir des certifications en matière d'approvisionnement responsable afin de mettre en avant ses meilleures pratiques et de fournir la documentation nécessaire au nombre croissant de clients souhaitant une certaine garantie concernant nos produits.

Pour découvrir nos certifications, veuillez consulter :

annualreport.umicore.com

L'ENSEMBLE DE NOS FOURNISSEURS S'ENGAGENT À RESPECTER À TOUT LE MOINS LES PRINCIPES SUIVANTS :

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à faire preuve d'intégrité professionnelle, à promouvoir les principes de l'approvisionnement durable dans leur chaîne d'approvisionnement, à se conformer aux législations internationales et locales, à s'efforcer de minimiser leur impact sur le climat et l'environnement et à respecter la législation internationale en matière de droits humains, à abolir le travail des enfants et le travail forcé et à éliminer toute discrimination sur leurs propres sites et ceux de leurs propres fournisseurs.

Umicore utilise une approche fondée sur le risque pour déterminer dans quels cas les fournisseurs doivent prévoir de la documentation, des systèmes de gestion et un contrôle des performances/de la conformité afin de respecter notre engagement permanent en faveur d'un approvisionnement durable et éthique. Cette approche tient compte de la taille, du type d'activité et du type de fournisseur, de la complexité et de l'environnement de risque.

D'autres considérations découlant de cette approche basée sur le risque et susceptibles de s'appliquer à certains fournisseurs spécifiques sont mises en évidence dans la présente Politique. En plus de celle-ci, il existe des directives supplémentaires en matière d'approches spécifiques de l'approvisionnement. Celles-ci couvrent divers aspects de durabilité incluant, mais sans s'y limiter, les aspects environnementaux, de santé, de sécurité, éthiques et réglementaires.

Ces approches spécifiques comprennent :

- [Umicore Responsible Global Supply Chain of Minerals from Conflict Affected & High-Risk Areas](#)
- [Umicore Sustainable Procurement Framework for Cobalt](#)

L'engagement d'Umicore à l'égard de ses fournisseurs

TRAITEMENT ÉQUITABLE DES FOURNISSEURS

Nous vous traitons avec honnêteté, équité et respect. Nous menons nos activités d'achat conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées, comme stipulé dans notre Code de conduite.

TRANSPARENCE ET COMMUNICATION

Nous nous engageons à rendre compte régulièrement et de manière cohérente, à la fois en interne et en externe, de notre projet de chaîne d'approvisionnement dans le cadre du développement durable. Nous fournissons en outre un feed-back aux fournisseurs concernant l'amélioration de leurs performances en matière de développement durable.

SÉLECTION IMPARTIALE

La sélection de nos fournisseurs se fonde sur des critères objectifs tels que les spécifications techniques, la qualité, le prix, le service et la technologie, l'impact environnemental et social.

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Nous cherchons, si possible, à inclure des fournisseurs locaux et de plus petite taille dans nos processus d'approvisionnement afin de soutenir l'économie locale.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous appliquerons à tous les sous-traitants travaillant sur nos sites les mêmes normes de santé et sécurité que celles que nous appliquons à nos propres employés.

Nos relations avec les fournisseurs et clients sont des éléments essentiels dans la création de valeur financière et économique et jouent un rôle clé dans la promotion des meilleures pratiques sociales et environnementales.

Votre engagement envers Umicore

1 Intégrité professionnelle

PRINCIPES FONDAMENTAUX, POUR TOUS LES FOURNISSEURS

LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Vous appliquez les normes les plus élevées en matière d'éthique professionnelle et personnelle, et vous vous conformez à toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où vous exercez vos activités. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les réglementations en matière de contrôle des exportations, de sanctions économiques, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lois et réglementations en matière de concurrence.

CONFLITS D'INTÉRÊTS, CORRUPTION, FRAUDE ET PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Vous vous engagez à lutter contre toutes les formes de corruption, d'extorsion, de fraude et de pots-de-vin.

Vous n'offrez aucun avantage aux employés d'Umicore afin de faciliter vos affaires avec Umicore.

Si vous exécutez des travaux à la demande d'un employé d'Umicore ou pour un employé d'Umicore impliqué dans le processus de prise de décisions dans le cadre de marchés publics, vous en informerez la direction générale du site et lui communiquerez cette information avant l'exécution.

TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Vous vous engagez à faire preuve de transparence et de responsabilité dans vos relations professionnelles et vous efforcez de détecter et d'empêcher toute activité illégale et contraire à l'éthique menées dans le cadre de transactions commerciales par le biais d'un examen de vos partenaires commerciaux, de vos transactions et de vos matériaux. Vous vous engagez à collaborer aux contrôles effectués par Umicore dont vous faites l'objet.

Nous recommandons vivement à nos fournisseurs de prévoir un processus permettant à leurs parties prenantes de signaler des plaintes et de garantir un mécanisme anti-représailles.

Umicore invite toutes les parties prenantes à communiquer leurs préoccupations ou leurs plaintes concernant l'approche professionnelle d'Umicore, ou celle de ses fournisseurs, en utilisant notre [Formulaire de contact en cas de plainte](#). Ces plaintes peuvent être déposées de manière anonyme.

2 Droits au travail et droits humains

PRINCIPES FONDAMENTAUX, POUR TOUS LES FOURNISSEURS

Vous respectez la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et les lois internationales relatives aux droits humains. Vous ne vous rendez pas complice de violations des droits humains. Vous ne faites pas de compromis en matière d'environnement de travail sûr et sain.

Dans ce cadre, vous définissez et mettez en œuvre une politique, un système de management et/ou des pratiques pour garantir le respect des principes suivants sur vos sites :

- Abolition du travail des enfants ;
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Absence de torture et de traitement inhumain ou dégradant ;
- Liberté d'association et droit à la négociation collective ;
- Promotion de la diversité et de l'inclusion, de l'égalité des chances, et élimination de la discrimination et du harcèlement, en garantissant un traitement équitable sur le lieu de travail. La diversité englobe notamment le genre, la religion, l'origine nationale ou ethnique, la culture, le groupe social, le handicap, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge ou les opinions politiques.
- Le respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, d'avantages et d'heures de travail (y compris les heures supplémentaires) ;
- La santé et la sécurité des employés et des sous-traitants, appuyées par un système de gestion qui définit des directives claires pour l'analyse des risques et les mesures de gestion des risques, y compris la fourniture d'équipements de protection individuelle, et une intervention d'urgence.

Si vous exercez des activités sur l'un des sites industriels d'Umicore, l'âge minimum de vos employés sera de 18 ans, excepté dans le cadre de stages ou de programmes de formation professionnelle, organisés en collaboration avec des écoles et instituts de formation ou approuvés par l'autorité compétente.

POUR LES FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES SPÉCIFIQUES

Sur la base de notre évaluation des risques, nous pouvons également exiger de certains de ces fournisseurs qu'ils soient signataires des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, ou qu'ils s'engagent à s'y conformer.

Nous recommandons vivement à nos fournisseurs de veiller à un environnement de travail axé sur le bien-être général des employés et où ces derniers trouvent des opportunités de formation et de développement, où les récompenses sont en rapport avec la contribution apportée par l'employé et où les employés peuvent engager un dialogue constructif avec leur employeur.

3 Environnement et climat

PRINCIPES FONDAMENTAUX, POUR TOUS LES FOURNISSEURS

Vous vous conformez aux lois et réglementations environnementales en vigueur dans les territoires où vous exercez vos activités, et vous possédez tous les permis et enregistrements environnementaux indispensables, comme norme minimale.

Vous vous efforcez de minimiser l'impact environnemental de vos activités, y compris sur le climat, tout en protégeant la santé et la sécurité de vos employés et du public.

Vous maintenez un système de gestion environnementale qui vous permet d'améliorer en permanence vos performances environnementales. La documentation relative à ce système de gestion est à jour et disponible.

Vous avez mis en place des procédures pour empêcher les incidents. Vos procédures sont conçues de sorte à atténuer les conséquences sur l'environnement en cas d'incident. Vous identifiez et évaluez les éventuelles situations d'urgence et vous mettez en œuvre une procédure d'intervention d'urgence afin de minimiser leur impact.

POUR LES FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES SPÉCIFIQUES

Sur la base de notre évaluation des risques, nous pouvons également exiger de certains de ces fournisseurs les éléments suivants :

- Vous décrivez les rejets dans l'eau et dans l'air de substances ayant un effet négatif potentiel sur l'homme ou l'environnement et en assurez la surveillance.
- Vous gérez efficacement les ressources naturelles. Vous améliorez l'efficacité énergétique et augmentez l'utilisation des énergies renouvelables.
- Vous réduisez la production de déchets solides par le biais de la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- Tout produit ou matériau dangereux que vous produisez est systématiquement accompagné d'informations environnementales à jour à l'aide d'une fiche de données de sécurité appropriée.
- Vous décrivez et contrôlez les émissions de gaz à effet de serre. Vous définissez des objectifs et des feuilles de route pour réduire les émissions de GES, en vous efforçant de vous conformer aux dernières recommandations du GIEC/de l'Accord de Paris.
- Vous identifiez et évaluez l'impact potentiel de vos opérations sur le voisinage et prenez les mesures appropriées pour minimiser, voire éviter, tout impact négatif, que ce soit sur la santé des résidents locaux ou sur l'environnement.
- Vous contrôlez la consommation d'eau, identifiez les zones affectées par le stress hydrique et développez des plans pour réduire la consommation d'eau en mettant l'accent sur ces zones.
- Vous comprenez le lien entre votre activité professionnelle et la biodiversité et, le cas échéant, agissez pour protéger la biodiversité.

Nous recommandons vivement à nos fournisseurs de proposer des produits ayant le moins d'impact possible sur le climat et l'environnement, de sa production en passant par son utilisation et jusqu'à sa fin de vie.

4 Chaîne d'approvisionnement

PRINCIPES FONDAMENTAUX, POUR TOUS LES FOURNISSEURS

La due diligence commence par la connaissance de votre fournisseur. Vous comprenez votre chaîne d'approvisionnement. Vous identifiez et enregistrez vos fournisseurs directs. Vous promouvez et communiquez les principes de l'approvisionnement et des achats durables, tels qu'énoncés dans la présente Politique, dans votre propre chaîne d'approvisionnement.

S'il y a lieu, Umicore fait tout son possible pour obtenir des certifications en matière d'approvisionnement responsable afin de mettre en avant ses meilleures pratiques et de fournir la documentation nécessaire au nombre croissant de clients souhaitant une certaine garantie concernant nos produits. Pour découvrir nos certifications, veuillez consulter : annualreport.umicore.com.

Voir également :

- [Umicore Responsible Global Supply Chain of Minerals from Conflict Affected & High-Risk Areas](#)
- [Umicore Sustainable Procurement Framework for Cobalt](#)

POUR LES FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES SPÉCIFIQUES

Sur la base de notre évaluation des risques, nous pouvons également exiger de certains de ces fournisseurs les éléments suivants :

- Vous vous conformez ou vous vous engagez à vous conformer aux directives/politiques d'Umicore lorsqu'Umicore a élaboré des directives, orientations ou politiques à l'intention des fournisseurs de matières premières spécifiques.
- Vous informez vos fournisseurs de la nécessité qu'ils se conforment à la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et les lois internationales relatives aux droits humains.
- Lors de l'extraction, de l'approvisionnement, du transport, de la négociation, de la manipulation ou de l'exportation de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, vous vous conformez aux orientations spécifiques « Umicore Responsible Global Supply Chain of Minerals from Conflict Affected & High-Risk Areas ».
- Vous fournissez des informations complémentaires relatives à nos propres certifications d'approvisionnement responsable et nos programmes de due diligence et exigez des engagements à respecter celles-ci.

Nous recommandons vivement à nos fournisseurs d'adopter une politique à l'égard des fournisseurs et de mener une due diligence conforme à la présente Politique et aux meilleures pratiques. Il s'agit notamment de l'identification des risques, de systèmes de gestion, d'actions d'atténuation, de la vérification par un tiers des pratiques de due diligence, de systèmes solides de documentation logistique et de rapports annuels sur la due diligence.

Surveillance

ADHÉSION À LA PRÉSENTE POLITIQUE

Pour adhérer à la présente Politique, nous vous demandons d'adresser à votre personne de contact chez Umicore une lettre d'engagement signée.

MISE EN ŒUVRE

La présente Politique est le fondement de notre relation avec nos fournisseurs, et nous assurons le suivi de sa mise en œuvre et de sa conformité.

Vous vous engagez par conséquent à conserver la documentation nécessaire pour démontrer le respect de la présente Politique et acceptez :

- De répondre rapidement aux demandes raisonnables de nos représentants des achats concernant la mise en œuvre des principes de la présente Politique, et, si cela est applicable et nécessaire :
 - De compléter un questionnaire d'auto-évaluation, basé sur la présente Politique et de fournir la preuve de toutes les déclarations qui y sont formulées.
 - De répondre aux demandes, provenant d'Umicore ou d'un tiers, de visites de site et/ou d'audits pour vérifier le respect de la présente Politique ou de ses éléments, à la suite du processus d'auto-évaluation ou des demandes.
- Que, si des éléments de la présente Politique ne sont pas respectés, vous êtes tenu de fournir une explication satisfaisante et/ou une preuve qu'une mesure corrective est prévue pour rectifier la situation et empêcher qu'elle ne se reproduise. Votre contact Umicore peut vous aider à définir une mesure corrective.

Un manque de collaboration de votre part est susceptible de donner lieu à une remise en question de la relation professionnelle.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

En vue de l'amélioration constante de notre contribution à un monde plus durable, Umicore s'engage à veiller à ce que la présente Politique reflète le feed-back des clients et des fournisseurs et tienne compte des défis sociétaux majeurs, et prévoit une révision de celle-ci au moins tous les 5 ans. Toute modification sera communiquée à nos fournisseurs.

CONTACT

Pour toute question ou remarque concernant la présente Politique et sa mise en œuvre, veuillez contacter votre personne de contact chez Umicore.

MÉCANISME DE PLAINTE

Umicore invite toutes les parties prenantes à communiquer leurs préoccupations ou leurs plaintes concernant l'approche professionnelle d'Umicore, ou celle de ses fournisseurs, en utilisant notre [Formulaire de contact en cas de plainte](#). Ces plaintes peuvent être déposées de manière anonyme.

RÉFÉRENCES

- *The Umicore Way* <https://www.umicore.com/en/about/the-umicore-way> (en anglais)
- *Umicore Code of conduct* <https://www.umicore.com/en/investors/governance/documents/code-of-conduct/#french>
- *Déclaration universelle des droits de l'homme* <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* <https://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm>
- *Directives sur la sécurité et la santé au travail ILO-OSH 2001* <https://www.ilo.org/safework/lang--fr/index.htm>
- *Système de management environnemental et d'audit (EMAS)* http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm (en anglais)
- *Systèmes de management environnemental de la famille ISO 14000* <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>
- *Systèmes de santé et de sécurité au travail ISO 45001 (OHSAS 18001)* <https://www.bsigroup.com/en-GB/ohsas-18001-occupational-health-and-safety> (en anglais)
- *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* <https://www.oecd-ilibrary.org> (en anglais)
- *Mécanisme de plainte* <http://www.umicore.com/en/contact> ou grievances@umicore.com

Pour toute question ou information complémentaire,
veuillez contacter

Umicore

Société anonyme - Naamloze vennootschap
Broekstraat 31 Rue du Marais
1000 Bruxelles
Belgique
BE92 2100 0538 0623
RPR/RPM Brussels BE0401 574 852

Tél. : +32 (0)2 227 71 11
Fax : +32 (0)2 227 79 00
www.umicore.com/contact

www.umicore.com

